MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1567 **2 juillet 2013**

SOMMAIRE

Cegelux S.A. 75170
CPP Luxembourg 1 S.à r.l. 75203
CPP Luxembourg 2 S.à r.l. 75203
Delphimmo 75204
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. 75205
Digital Republik S.à.r.l. 75204
Dimension Data Financial Services S.A. 75204
DPD (Luxembourg) S.à r.l. 75212
Dredging International (Luxembourg) S.A. 75212
DSC Luxembourg S.à r.l. 75213
Elle Fin S.A. 75185
EMG Holding S.à r.l. 75171
EPF Exchequer Court S.à r.l. 75171
EPF Exchequer Court S.à r.l. 75186
Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à r.l. 75185
European Directories S.A. 75171
Finriva S.A. 75216
Forteg S.A. 75170
Forwood Gestion S.A. 75170
Fundman S.à r.l. 75170
Gullivers Luxembourg S.à r.l. 75202
Henderson European Retail Property Management S.à r.l. 75171
Hendrix S.A. 75172
Mineral Partners S.A. 75183
NATIXIS Luxembourg Investissements 75183
Nouka Investments S.à r..l. 75172
Patron Volker Holding S.à r.l. 75214
Patron Weghell Holding S.à r.l. 75184
Patron Weghell III S.à r.l. 75185
Patron Weghell V S. à r. l. 75184
Peakside European Holdco S.à r.l. 75184
Phoenix Investments S.A. 75214
Phoenix Manufacturing and Trading A.G. 75215
Prime Credit 2 S.à r.l. 75215
Prime Trust Services s.à r.l. 75215
PRO 2 S.à r.l. 75216
Procap Holding 75213
PRO-LOCATION S.à r.l. 75216
QualityWorld S.A. 75216
Raiffeisen Finance S.A. 75214
RAIFFEISEN Luxembourg Ré 75214
Rail Reassurances 75215
RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l. 75215
Safari Luxco 2 S.A. 75183
Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. 75183
Sandton Conduit S.à r.l. 75174
Société alimentaire d'Echternach S.A. 75213
SRD 75192
Standard Cosmetics S.à r.l. 75188
Surac Aktiengesellschaft 75191
Syren Holding SA 75193
Teak Luxembourg S.A. 75193
Téna Sàrl 75194
Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l. 75194
TP Luxembourg S.à r.l. 75202
TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l. 75203
TS Elisenhof Holdings S.à.r.l. 75202
Vars Investment Luxembourg 75201
VideoApp4all 75202

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Forteg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.448.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061541/10.

(130075637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Forwood Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.517.

—

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2013. Brenda Patricia Cocksedge.

Référence de publication: 2013061542/10.

(130076167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Fundman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.901.

—

Par résolutions prises en date du 8 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Christophe DAVEZAC, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant des affaires internes (A);

2. nomination, avec effet immédiat, de Chafaï BAIHAT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant des affaires internes (A), pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061552/14.

(130075685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Cegelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.938.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 mai 2013 à Diekirch

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2018; à savoir:

- Monsieur René Creutz, Administrateur et Administrateur-Délégué, né le 06/10/1940 à Baelen (Belgique) et demeurant à B-4800 Verviers, Place Vieuxtemps 6;

- Madame Mariette London, Administrateur, née le 10/01/1945 à Fouron-Saint-Pierre (Belgique) et demeurant à B-4800 Verviers, Place Vieuxtemps 6;

- Cegeco S.A., Administrateur, ayant son siège social à B-4800 Verviers, rue Libon 35 et inscrite auprès du Registre de Commerce de Verviers sous le numéro 43 923.

- Fiduciaire Générale du Nord S.A., commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 717;

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013061384/20.

(130075496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

European Directories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.024.

—

En date du 30 septembre 2011, Vincent Fandozzi, avec adresse au 399, Park Avenue, 3 rd Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société European Directories S.A., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108024.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061473/14.

(130075679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

EMG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.123.

—

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2011, Monsieur Marc Koeune, Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Michaël Zianveni et Monsieur Sébastien Gravière ont démissionné de leur mandat de gérants de la société EMG HOLDING S.A R.L.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013061489/12.

(130075601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

EPF Exchequer Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.591.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

EPF Exchequer Court S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Proxyholder

Référence de publication: 2013061495/14.

(130075644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Henderson European Retail Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.143.

—

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 29 avril 2013

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur William Wallace Anderson en qualité de administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2013.

De nommer Mr James Nicholas Barnard Darkins, né le 19 mars 1957 à Ipswich, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013061578/14.

(130076278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hendrix S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.275.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société HENDRIX S.A., avec le siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, dénoncé en date du 8 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Raluca MUSTEATA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Raluca MUSTEATA
Le liquidateur

Référence de publication: 2013061586/20.

(130075834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Nouka Investments S.à r..l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.393.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April;

Before Us M ^{e} Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Voltaire Investment Holdings Limited, a limited company having its address at GTS Chambers, P.O. Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Pierre SCHWARTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the private limited liability company (société à reponsabilité limitée) Nouka Investments S.à r.l. (the "Company"), a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.393, has been incorporated by a deed of the undersigned notary dated 3 March 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1168 on 31 May 2011; The articles of incorporation of the Company have not been amended since that time;

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares registered with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each subscribed and fully paid up;

- That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Sole Shareholder declares that it has duly considered the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012 according to which:

- the Company's balance sheet total for the financial year is EUR 95,949,373;

- the profit for the financial year is EUR 40,881,172; and

- the profit brought forward amounts to EUR 84,961.

This results in a total accumulated profit of EUR 40,966,133.

- That the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012 are hereby approved and that the remaining profits of that financial year are carried forward to the next financial year;

- That discharge be and is hereby granted to the managers of the Company in respect of the execution of their mandates for the financial year ended 31 December 2012;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the finalisation of the liquidation have been duly provided for; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That discharge be and is hereby granted to the managers of the Company to date;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Voltaire Investment Holdings Limited, une société limitée ayant son adresse au GTS Chambers, P.O. Box 3471, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Nouka Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.393 (la Société) a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 31 mai 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents part sociales (500) nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, tout souscrites et entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique, possède la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'Associé Unique déclare qu'il a dûment analysé les comptes annuels de la Société relatifs à l'année financière se terminant au 31 décembre 2012 selon lesquels:

- Les comptes de résultats la Société totalisent un montant de 95.949.373 EUR;

- les profits pour l'année financière sont de 40.881.172 EUR; et

- les profits reportés sont de 84.961 EUR.

Il en résulte un profit total accumulé pour l'exercice fiscal 2012 d'un montant de 40.966.133 EUR.

- Les comptes annuels de la Société pour cette période comptable se terminant au 31 décembre 2012 sont approuvés et les profits accumulés lors de cet exercice comptable sont reportés à l'année financière suivante;

- Décharge est accordée aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2012;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l' Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter la déclaration que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

liquidation est dûment approvisionné; en outre le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants à partir de cette date;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061760/115.

(130076584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sandton Conduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.136.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on April 25, 2013, by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 18 April 2013, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Sandton Conduit S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Sandton Holdings (Luxembourg) S.a r.l. . . . . 125 Shares

All the Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred ten euros (EUR 910,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

- Dimitri Korvyakov, born on 8 November 1975 in Ukraine, residing at 217 Highbrook Av., Pelham, New York 10803, United States of America; and

- Myriam Francq, born on 25 December 1953 in Eupen (Belgium), residing at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'avril,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 25 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Cathie Scalia, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 18 avril 2013, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre I er . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Sandton Conduit S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre, sous forme de placements privés, des obligations, des titres ou tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créditeur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux. Toutes les Parts Sociales confèrent les droits de vote équivalents.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires applicables à la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Sandton Holdings (Luxembourg) S.a r.l. . . . . 125 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent dix Euros (EUR 910,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Dimitri Korvyakov, né le 8 novembre 1975 en Ukraine, résidant au 217, Highbrook Av., Pelham, 10803 New York, Etats-Unis d'Amérique; et

- Myriam Francq, née le 25 Décembre 1953 à Eupen (Belgique), ayant sont adresse professionnelle au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC/2013/19775. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061875/468.

(130076191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—

Am 06.05.2013 wurde Herr Dr. Wolfgang Helmut Leoni, mit Berufsadresse in 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln, in den Verwaltungsrat der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061874/10.

(130076165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.062.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061873/10.

(130075596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Mineral Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.076.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 13 mai 2013 les résolutions suivantes:

1/ Renouvellement du mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Axel Wend, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), résidant à Car. De Rive 1, CH-1207 Genève, Administrateur de catégorie A,

- Monsieur Robert Liling, né le 11 mars 1937 à Paris (France), résidant au 1, Barak Street, 93502, Jérusalem (Israël), Administrateur de catégorie A et Président,

- Monsieur Arye Laniado, né le 18 octobre 1953 à Haifa (Israel), résidant au 2, avenue des Ligures, MC-98000 Monaco (Principauté de Monaco), Administrateur de catégorie B.

2/ Nomination du commissaire aux comptes suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2011:

- Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg et enregistré sous le N°RC Luxembourg B 96.848.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour MINERAL PARTNERS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013061750/25.

(130076447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

—

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 25 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 25 avril 2013, que le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration a décidé de réélire Monsieur Marcel Borysiak comme président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013061763/21.

(130075614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.400.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Weghell Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013061806/20.

(130076287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Peakside European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 May 2013.

Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2013061812/13.

(130076173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Patron Weghell V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.592.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Weghell V S.à r.l.

Référence de publication: 2013061811/20.

(130076129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Patron Weghell III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.573.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Weghell III S.à r.l.

Référence de publication: 2013061809/20.

(130076127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 50.359.

—

Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2013

L'associé ROBERTO FLORENZO de la société «EPICERIE FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE II S.à r.l.» a décidé de transférer le siège social de L-1731 Luxembourg 6, rue de Hespérange à l'adresse suivante:

EPICERIE FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE S.à r.l.

52, rue de l'Egalité

L-1456 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2013. ROBERTO Florenzo.

Référence de publication: 2013062289/14.

(130077110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Elle Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.213.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ELLE FIN S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013062285/12.

(130076599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

EPF Exchequer Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.591.

—

In the year two thousand thirteen, on the third of May

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EPF Exchequer Court S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 December 2009, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B number 150591, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 297 10 February 2012; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 July 2012 published in the Mémorial C number 1992 on 24 September 2010.

The meeting is composed by the sole member, "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B number 110156.

here represented by Mrs Flora Gibert, private employee professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy privately given to her in Luxembourg.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Sole resolution

The sole member decides to change the corporate object of the Company and, as a consequence of the foregoing resolution, to amend article 3 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same " group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

- it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Another object of the Company is the acquisition, management and sale for its own account real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or in foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «EPF Exchequer Court S.à r.l.», ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B sous numéro 150591, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 297 du 10 février 2010; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1992 du 24 septembre 2010.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B sous numéro 110156,

ici représentée par Madame Flora Gibert, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et, afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, de modifier l'article 3 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Un autre objet de la Société est l'acquisition, la gestion et la vente de ses propriétés immobilières pour son propre compte, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations relatives aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.»

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20843. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013062286/144.

(130076842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Standard Cosmetics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.152.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HPMC2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 133786, agissant pour le compte de son compartiment Q,

ici représentée par Madame Ekaterina Dublet, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant, d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteurs, brevets, marques ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «STANDARD COSMETICS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille EUROS (EUR 100.000,-) représenté par mille parts sociales (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HPMC2 S.à r.l., agissant pour le compte de son compartiment Q	1.000 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de cent mille EUROS (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante EUROS (EUR 1.250,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Daniel COHEN, Administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1962 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à F - 75008 Paris, 3 avenue Hoche, en tant que gérant de catégorie A,

- Monsieur François MAINARD, Administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1963, à Nantes (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérant de catégorie A,

- Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérant de catégorie B,

- Mademoiselle Yasmina BEKOUASSA, Administrateur de sociétés, née le 17 octobre 1978 à Metz (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérant de catégorie B.

- 2. L'adresse du siège social de la Société est établie à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 avril 2013. Relation GRE/2013/1592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013061939/168.

(130076429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

—

- Constituée originairement sous le nom de SURAC ANSTALT suivant acte du 19 juillet 1974, enregistrée au Registre de Commerce au Liechtenstein sous le numéro H-401/50 et dont la dénomination a été changée en SURAC AKTIENGESELLSCHAFT, suivant acte du 23 mai 1977. Siège transféré à L-Luxembourg, suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°876 du 07 décembre 2000;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1038 du 08 juillet 2002.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique prise le 10 janvier 2013, que la décision suivante a été prise:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- A été coopté en tant que nouvel administrateur INVENSYS ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via P. Lucchini 12, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de CH-Ticino sous le numéro CH-514.3.001.215-7.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013061944/23.

(130076397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SRD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg E 5.071.

—

STATUTS

En date du 14 mai 2013 les soussignés

1. Madame Maria Graciete DUARTE RODRIGUES, demeurant à 22, rue du Nord L-4260 Esch-sur-Alzette

2. Monsieur Diclindo SOUSA RODRIQUES PINHEIRO, demeurant à 22, rue du Nord L-4260 Esch-sur-Alzette

Conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet dans la limite d'opérations de caractère civil, et à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial:

«L'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.»

Art. 3. La société prend la dénomination de SRD.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à 22, rue du Nord L-4260 Esch-sur-Alzette

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de vingt cinq (25 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Mme Maria Graciete DUARTE RODRIGUES, cinquante parts	50
2. M. Diclindo SOUSA RODRIQUES PINHEIRO, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par Monsieur Diclindo SOUSA RODRIQUES PINHEIRO, demeurant à 22, rue du Nord L-42601 Esch-sur-Alzette. La société est engagée par la signature seul de Monsieur Diclindo SOUSA RODRIQUES PINHEIRO, préqualifié.

2. Le siège est établi à 22, rue du Nord L-4260 Esch-sur-Alzette

Fait en quadruples exemplaires, Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061937/64.

(130076087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses de l'administrateur et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 14A, rue des Bains;

- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur.

- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013061945/21.

(130075955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenu le 8 mai 2013

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Monsieur Swen Gunnar Schough, Monsieur Ahmet Mesinoglu et Monsieur Michiel Kramer en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que le mandat de Monsieur Peter Ericsson en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061949/12.

(130075659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Téna Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 4, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 134.146.

—

Le Bilan abrege au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013061947/10.

(130075820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.116.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Pacific L.P., a limited partnership, organized and existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under number LP 15455,

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 30, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Tishman Speyer Pacific L.P., prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12.500) shares and fully paid them up at their nominal value nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) by contribution in kind in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) consisting in the twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each, representing together the entire share capital of Tishman Speyer Pacific S.á r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176176 (the Shares).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated May 2, 2013 of Tishman Speyer Pacific S.á r.l., prenamed, "certified true and correct" by its management;

- a contribution declaration of Tishman Speyer Pacific L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Shares.

Effective implementation of the contribution

Tishman Speyer Pacific L.P., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed Shares, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Shares to be contributed or part of them be transferred to it;

- the Shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- the contribution of the Shares is effective today without qualifications;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Josephine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Olivier Billard, Senior Controller, born on November 20, 1972, in Saint-Pierre, France, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom; and

- Mr. Michael B. Benner, Senior Managing Director, General Counsel, born on May 11, 1955 in Maryland, United-States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United-States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tishman Speyer Pacific L.P., un limited partnership, établi et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant sa place principale d'activité au 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre des Société d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 15455,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Tishman Speyer Pacific L.P., prénommé, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) par apport en nature d'un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), consistant en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant ensemble la totalité du capital social de Tishman Speyer Pacific S.à r.l., une société à responsabilité limitée établi et existant en vertu des lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant une capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176176 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 2 mai 2013 de Tishman Speyer Pacific S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par son conseil de gérance;

- une déclaration d'apport de Tishman Speyer Pacific L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

Tishman Speyer Pacific L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales apportées, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Parts Sociales ou une partie de celles-ci lui soient transférés;

- les Parts Sociales apportées, sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;

- l'apport des Parts Sociales est réalisé ce jour sans réserves;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director, né le 18 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Olivier Billard, Senior Controller, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunustor 2 (Japan Center), Francfort-sur-le-Main, D-60311, Allemagne;

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni; et

- M. Michael B. Benner, Senior Managing Director, General Counsel, né le 11 mai dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2013. Relation: EAC/2013/6010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061954/404.

(130075796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.792.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

1. de renouveler le mandat de M. Jérôme Phelipeau, 19, rue Nicolas Chuquet, 75017 Paris en tant qu'administrateur de la catégorie «A»,

2. de nommer JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au poste d'administrateur de catégorie B, et

3. de renouveler le mandat d'administrateurs de la catégorie «B» de

- M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, 5960 Itzig

- M. Koen Lozie, 61, Grand-Rue, 8510 Redange-sur-Attert

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de THE CLOVER, société Anonyme ayant son siège social 4, route d'Arlon, L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour copie conforme
JALYNE S.A. / -
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013063522/27.

(130078309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

VideoApp4all, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.581.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur- Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 16 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2013.
Pour VideoApp4all
Société anonyme

Référence de publication: 2013063517/22.

(130077885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

TP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gullivers Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: USD 140.688,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013063494/11.

(130077952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

TS Elisenhof Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.939.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013063499/17.

(130078003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.536.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.209.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013063498/17.

(130077552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

CPP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 403.559,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.031.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2013 que l'associé unique a:

1. accepté la démission de M. Ronald Hamilton, gérant de classe A de la Société avec effet au 17 avril 2013 à 24:00 CET; et,

2. nommé M. Andrew Scott Klaus, gérant de sociétés, né à Beaver Falls (U.S.A.), le 5 avril 1965, demeurant au 526 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44141 U.S.A. en tant que gérant de classe A avec effet au 18 avril 2013 à 00:00 CET et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour la Société
Gérald Stevens
Mandataire

Référence de publication: 2013063781/20.

(130078567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

CPP Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 185.889,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.027.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2013 que l'associé unique a:

1. accepté la démission de M. Ronald Hamilton, gérant de classe A de la Société avec effet au 17 avril 2013 à 24:00 CET; et,

2. nommé M. Andrew Scott Klaus, gérant de sociétés, né à Beaver Falls (U.S.A.), le 5 avril 1965, demeurant au 526 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44141 U.S.A. en tant que gérant de classe A avec effet au 18 avril 2013 à 00:00 CET et pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.
Pour la Société
Gérald Stevens
Mandataire

Référence de publication: 2013063780/20.

(130078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Digital Republik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.064.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2013063787/11.

(130078924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Dimension Data Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 110.251.

—

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 1 er mars 2013 l'approbation et confirmation de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2012 concernant les nominations suivantes:

- Monsieur Pierre Dumont, en tant qu'administrateur-délégué, demeurant au 1, rue du Moulin, B-5081 La Bruyère et Directeur Général et Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

- Monsieur Patrick Hermès, demeurant au 19, route de Filsdorf, L-5671 Altwies en tant que Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

- Monsieur Christophe Lambot, demeurant au 17, rue de Dalhem, L-4997 Schouweiler en tant que Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

pour une durée de trois années, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- Un Directeur pourra valablement représenter la société vis-à-vis de tiers avec la signature conjointe de tout membre du Conseil d'Administration, avec tout autre Directeur en charge de la gestion journalière ou avec toutes autres personnes, à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration de la société et ce dans les limites des pouvoirs qui leurs ont été conférés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.
Pour la société

Référence de publication: 2013063788/23.

(130079202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Delphimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 avril 2013

La nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Serguei VOLODINE (demeurant 4, rue de l'école, L-7391 Blaschette) est accepté jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014. Le nombre d'administrateur est porté à 4.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013063793/11.

(130078835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

—

Dépôt rectificatif du L130071422 déposé le 06/05/2013

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP., an exempted limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

being the holder of six hundred twenty-eight thousand six hundred forty-seven (628,647) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

being the holder of ten thousand four hundred eighty-seven (10,487) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

being the holder of three thousand four hundred ninety-three (3,493) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

being the holder of twenty-one thousand four hundred thirty-eight (21,438) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

being the holder of five thousand four hundred eighty-nine (5,489) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund

incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

being the holder of eighty-eight thousand four hundred twenty-two (88,422) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB,

being the holder of one hundred fifteen thousand and fourteen (115,014) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013,

8) DH C-Holdings, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 a Company incorporated under the laws of the Cayman Islands,

being the holder of one million four hundred seven thousand five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

9) 2348614 Ontario Limited, 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 a Company incorporated under the laws of Ontario,

being the holder of seven hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

10) Mr. Cletus von Pichler, professionally residing at 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, being the holder of two thousand eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 21 April 2013,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA being the holder of five thousand six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12) RBC cees Nominees Limited, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB,

being the holder of thirty-one thousand one hundred seventy-seven (31,177) class A ordinary shares and one hundred fifty-eight thousand and eleven (158,011) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 23 April 2013,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., as described below, being the temporary holder of nine (9) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 1 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company consider the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of nine cents (USD 0.09) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54) to thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and forty-five cents (USD 32,360.45) by cancellation of nine (9) class A ordinary shares of the Company, having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each;

2) To issue, with an aggregate share premium of eighteen thousand one hundred twenty-one United States dollars and eighty-six cents (USD 18,121.86), one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by Mr. Ulf Henriksson and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

3) To issue, with an aggregate share premium of twenty-five thousand and seventy-four United States dollars and ninety cents (USD 25,074.90), two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by Mr. Rustom Jilla and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

4) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand four hundred and three United States Dollars and sixty-nine cents (USD 32,403.69), represented by three million two hundred forty thousand three hundred sixty-nine (3,240,369) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and fifty-one thousand four hundred and forty-four (1,551,444) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

5) Miscellaneous.

Then, the voting shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nine cents (USD 0.09) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred sixty United States

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54) to thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and forty-five cents (USD 32,360.45) by cancellation of nine (9) class A ordinary shares of the Company, having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 23 April 2013 of nine (9) class A ordinary shares held in the Company by RBC cees Nominees Limited, on behalf of Mr. Pol Thielen, and to allocate the proceeds of such share capital decrease to the share premium account of the Company.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,524,403, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of eighteen thousand one hundred twenty-one United States Dollars and eighty-six cents (USD 18,121.86), one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Ulf Henriksson, represented by Ms Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Ulf Henriksson declared to subscribe for one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and to fully pay in cash for these shares and a share premium in an aggregate amount of eighteen thousand one hundred twenty-one United States Dollars and eightysix cents (USD 18,121.86) thereon, by contribution in cash of eighteen thousand one hundred forty United States Dollars (USD 18,140).

The amount of eighteen thousand one hundred forty United States Dollars (USD 18,140) representing the aggregate price paid for the A ordinary shares was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allocate the one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares according to the above mentioned subscription.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,524,403, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Third resolution

The general meeting of shareholders; now with the participation of Mr. Ulf Henriksson; resolves to issue, with an aggregate share premium of twenty-five thousand and seventy four United States Dollars and ninety cents (USD 25,074.90), two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Rustom Jilla, represented by Ms Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Rustom Jilla declared to subscribe for two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and to fully pay in cash for these shares and a share premium in an aggregate amount of twenty-five thousand and seventy four United States Dollars and ninety cents (USD 25,074.90) thereon, by contribution in cash of twenty-five thousand one hundred United States Dollars (USD 25,100).

The amount of twenty-five thousand one hundred United States Dollars (USD 25,100) representing the aggregate price paid for the A ordinary shares was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allocate the two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares according to the above mentioned subscription.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,526,217, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders, now with the participation of Mr. Rustom Jilla, resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand four hundred three United States Dollars and sixty-nine cents (USD 32,403.69), represented by three million two hundred forty thousand three hundred sixty-nine (3,240,369) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and fifty-one thousand four hundred and forty-four (1,551,444) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,528,727, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

détentrice de six-cent vingt-huit mille six cent quarante-sept (628.647) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

2) AEA Investors Fund V-A LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

détentrice de dix mille quatre cent quatre-vingt-sept (10.487) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

3) AEA Investors Fund V-B LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

détentrice de trois mille quatre cent quatre-vingt-treize (3.493) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

détentrice de vingt et un mille quatre cent trente-huit (21.438) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

5) AEA Investors participant Fund LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

détentrice de cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf (5.489) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

6) AEA Europe Fund II LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

détentrice de quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-deux (88.422) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB,

détenteur de cent quinze mille quatorze (115.014) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'un pouvoir donné le 22 avril 2013,

8) DH C-Holdings, une société enregistrée selon les lois des iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

détentrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

9) 2348614 Ontario Limited, une société enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5,

détentrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant professionnellement au 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 21 avril 2013,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA.

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

12) RBC cees Nominees Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB,

détentrice de trente et un mille cent soixante-dix-sept (31.177) parts sociales ordinaires de catégorie A et cent cinquante-huit mille onze (158.011) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommé, en vertu d'un pouvoir donné le 23 avril 2013,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., telle que décrite ciaprès, détentrice temporaire de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont toutes des actionnaires de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié en date du 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n°572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant professionnellement à Sanem, du 1 er mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital de la Société, examinent l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cents (USD 0,09) afin de le faire passer de son montant actuel, de trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), à trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et quarante-cinq cents (USD 32.360,45) par l'annulation de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Emission, avec une prime d'émission de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86), de mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par Monsieur Ulf Henriksson et acceptation du paiement intégral en numéraire correspondant à ces nouvelles parts sociales de catégorie A ainsi qu'à la prime d'émission qui s'y rattache;

3) Emission, avec une prime d'émission de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90), deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par Monsieur Rustom Jilla et acceptation du paiement intégral en numéraire correspondant à ces nouvelles parts sociales de catégorie A ainsi qu'à la prime d'émission qui s'y rattache;

4) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille quatre cent trois Dollars US et soixante-neuf cents (USD 32.403,69), représenté par trois millions deux cent quarante mille trois cent soixante-neuf (3.240.369) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (1.551.444) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que défini à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées;»

5) Divers.

Ensuite, les actionnaires votants ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cents (USD 0,09), afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), à trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et quarante-cinq cents (USD 32.360,45) par l'annulation de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société suite au rachat par la Société, le 23 Avril 2013, de neuf (9) parts sociales de catégorie A détenues par RBC cees Nominees Limited, au nom de Monsieur Pol Thielen et d'affecter le produit de cette diminution de capital au compte de prime d'émission de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,524,403, vote blanc: 565 contre: 0, abstenues: 16,672;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenues: 67,913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenues: 0.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre, avec une prime d'émission de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86), mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Apparaît Monsieur Ulf Henriksson, représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2013, laquelle, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être déposée en même temps auprès de l'autorité d'enregistrement.

Monsieur Ulf Henriksson déclare souscrire mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et de les libérer entièrement en numéraire avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86) pour un paiement en numéraire de dix-huit mille cent quarante Dollars US (USD 18.140).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le montant de dix-huit mille cent quarante Dollars US (USD 18.140), représentant le prix total payé pour les parts sociales de catégorie A est donc, dès cet instant, à la disposition de la Société, preuve de ce paiement ayant été soumise au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription ainsi que ledit paiement et d'attribuer les mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A tel que décrit dans la souscription susmentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,524,403, vote blanc: 565, contre: 0, abstenues: 16,672;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenues: 67,913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenues: 0.

Troisième résolution

Dorénavant avec la participation de Monsieur Ulf Henriksson, l'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre, avec une prime d'émission de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90), deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Apparaît Monsieur Rustom Jilla, représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2013, laquelle, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être déposée en même temps auprès de l'autorité d'enregistrement.

Monsieur Rustom Jilla déclare souscrire deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et de les libérer entièrement en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90) pour un paiement en numéraire de vingt-cinq mille cent Dollars US (USD 25.100).

Le montant de vingt-cinq mille cent Dollars US (USD 25.100), représentant le prix total payé pour les parts sociales de catégorie A est donc, dès cet instant, à la disposition de la Société, preuve de ce paiement ayant été soumise au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription ainsi que ledit paiement et d'attribuer les deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A tel que décrit dans la souscription susmentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.526.217, vote blanc: 565 contre: 0, abstenues: 16.672;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205.321, vote blanc: 8.191, contre: 0, abstenues: 67.913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenues: 0.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes et dorénavant avec la participation de Monsieur Rustom Jilla, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille quatre cent trois Dollars US et soixante-neuf cents (USD 32.403,69,-), représenté par trois millions deux cent quarante mille trois cent soixante-neuf (3.240.369) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (1.551.444) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq-cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la participation aux Bénéfices tel que défini à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées;»

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,528,727, vote blanc: 565 contre: 0, abstenues: 67,913;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8,191, contre: 0, abstenues: 67,913; et

- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenues: 0.

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte et incombant à la Société est estimé à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparantes, dont le nom, le prénom l'état civil et le lieu de résidence sont connus du notaire soussigné, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5560. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013063794/401.

(130078762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

—

Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs, en date du 26/04/2013 pour une période de 5 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2017, en remplacement de Monsieur Marc Maes B-3140 Keerbergen, Dennedreef 22 et de Monsieur Christian Van Meerbeeck B-2610 Wilrijk, Pastoor De Koninc-klaan 45.

- M. Bernard Frederik, demeurant professionnellement à L-8399 Windhoff, 11 Route des Trois Cantons;

- Mme. Els Verbraecken, demeurant à B-2820 Bonheiden, 19 Kerseleerveld (Belgique)

- M. Tom Lenaerts, demeurant à B-2450 Meerhout, 22 Gestelsesteenweg (Belgique)

Le mandat d'administrateur délégué est donné, en date du 26/04/2013, pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2013 à;

- Mme. Els Verbraecken, demeurant à B-2820 Bonheiden, 19 Kerseleerveld (Belgique)

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte Audit S.à.r.l établie et ayant siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, est renouvelé en date du 26/04/2013 pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels 2013.

Référence de publication: 2013063805/20.

(130078851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

DPD (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 6, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013063804/14.

(130079054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.782,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

—

Extrait des résolution prises par les associés en date du 2 mai 2013

Il ressort des résolutions prises par les associés en date du 2 mai 2013 que:

Il est décidé de nommer en tant que gérant:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date du 2 mai 2013.

Le mandat de Monsieur Philippe PONSARD est établi pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013063808/17.

(130079086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Socade S.A., Société alimentaire d'Echternach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 05 avril 2013

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, L-8050 Bertrange, Route d'Arlon(Belle Etoile)	Employé privé, Administrateur, Président
Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, L-8050 Bertrange, Route d'Arlon(Belle Etoile)	Employé privé, Administrateur

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2013.

Pour le conseil d'Administration

Max LEESCH

Référence de publication: 2013062619/23.

(130076919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Procap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.225.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière exceptionnelle au siège social en date du 4 juillet 2012

7 ème Résolution:

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs et du Commissaire arrivent à échéance ce jour. Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2018.

Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse du Commissaire, H.R.T. REVISION S.A. ayant désormais son siège social au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062579/17.

(130076648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Phoenix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.586.

—

L'assemblée générale a pris en date du 04 avril 2013 la décision de transférer le siège social de la société au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume

La société prend acte des changements d'adresses du commissaire aux comptes et de l'administrateur unique à savoir:

- Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à.r.l (RCS B84426), commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume,

- M. Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur unique

Référence de publication: 2013062571/17.

(130077278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 25. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Volker Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013062554/20.

(130076356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

RAIFFEISEN Luxembourg Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.427.

—

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062593/10.

(130077180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Raiffeisen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.848.

—

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062587/10.

(130076787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Rail Reassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.665.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013062594/10.

(130076887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062595/11.

(130076980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Prime Credit 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.787.

—

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectifie le dépôt L130008088 du 14 janvier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Credit 2 S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062560/13.

(130076896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Phoenix Manufacturing and Trading A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 56.269.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66372 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062573/10.

(130076812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Prime Trust Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.907.

—

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062575/10.

(130076699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 124.173.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062576/10.

(130077268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

PRO-LOCATION S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.489.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062578/10.

(130077065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

QualityWorld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.951.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2012

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des gérants administratifs pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'AGO de 2017:

Monsieur BOS Peter ayant pour adresse rue Bovenhoek, 32; 9185 Wachtebeke, Belgique

Monsieur LÖBL Jorge ayant pour adresse quai Jean-Charles Rey, 34; 98000 Monte Carlo, Monaco

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013062582/14.

(130076647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Finriva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 136.184.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013061537/13.

(130075576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck